

L'entreprise individuelle (EI), un statut pour créer une entreprise facilement

Par **Bercy Infos** < <https://economie.gouv.fr/entreprises/bercy-infos-qui-sommes-nous> >, le 27/07/2022 - **Statuts et fiscalité**

Le statut de l'entreprise individuelle vous permet de créer votre entreprise rapidement, sans capital. Tour d'horizon des caractéristiques de ce statut et des démarches à accomplir pour créer une entreprise individuelle.

Qu'est-ce qu'une entreprise individuelle ?

Une entreprise individuelle est une forme simplifiée d'entreprise. Toute **personne de plus de 18 ans** peut créer ce type d'entreprise et devient alors entrepreneur individuel.

Ce type d'entreprise est adapté pour une **activité commerciale, artisanale, industrielle ou libérale**.

Avec ce statut, il n'est **pas possible d'avoir un associé**. Aussi, l'entrepreneur **prend seul les décisions** qui concernent son entreprise, sans avoir à organiser d'assemblée générale.

Ce type de structure **ne nécessite pas d'apport minimal**, puisqu'une entreprise individuelle est dépourvue de capital.

Enfin, les **entreprises individuelles créées depuis le 15 mai 2022** bénéficient d'un régime plus protecteur pour leur patrimoine personnel. Leur **responsabilité est limitée aux biens utiles à l'activité professionnelle**.

Les **entreprises individuelles créées avant le 15 mai 2022** peuvent aussi bénéficier de cette responsabilité limitée pour toutes **créances engagées à compter du 15 mai 2022**.

Quels sont les avantages de l'entreprise individuelle ?

Le statut de l'entreprise individuelle présente plusieurs avantages :

- ▶ une **création simplifiée**
- ▶ une **responsabilité limitée au patrimoine professionnel**
- ▶ **ne sollicite aucun apport**
- ▶ des **obligations comptables restreintes** : seuls le livre journal, le grand livre et le livre d'inventaire doivent être tenus à jour
- ▶ option possible pour le **régime de la micro-entreprise**.

Comment déclarer une entreprise individuelle ?

Créer une entreprise individuelle est très simple. La démarche diffère, selon la nature de votre activité :

- ▶ pour une **activité commerciale**, rapprochez-vous de la **chambre du commerce et de l'industrie (CCI)** < <https://www.cci.fr/contact> > pour **immatriculer** votre entreprise
- ▶ pour une **activité artisanale**, adressez-vous à la **chambre des métiers et de l'artisanat (CMA)** < <https://www.artisanat.fr/reseau-des-cma/un-reseau-de-proximite/annuaire-des-cma> > afin d'**immatriculer** votre entreprise
- ▶ pour une **activité libérale**, contactez l'URSSAF pour déclarer votre **activité**.

Déposez votre demande d'immatriculation en ligne !

Vous avez la possibilité de procéder à l'immatriculation de votre entreprise individuelle en ligne, en vous rendant sur le site **formalites.entreprises.gouv.fr** < <https://formalites.entreprises.gouv.fr/> >

Quel régime fiscal pour l'entreprise individuelle ?

L'entrepreneur individuel est **imposé sur ses revenus** dans la catégorie :

- ▶ des **bénéfices industriels et commerciaux (BIC)** pour les **commerçants** et **artisans**
- ▶ des **bénéfices non commerciaux (BNC)** pour les **professions libérales**.

Il n'y a alors aucune imposition au niveau de l'entreprise.

L'entrepreneur individuel peut toutefois opter pour l'**impôt sur les sociétés** < <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23575>>. Attention : ce droit d'option n'est pas offert à la micro-entreprise.

Quel régime social pour l'entreprise individuelle ?

La protection sociale de l'entrepreneur individuel dépend du régime général de la **Sécurité sociale des indépendants**.

Le calcul de vos cotisations sociales s'effectue sur la **base des bénéfices imposables** ou sur la **base du chiffre d'affaires** pour les micro-entrepreneurs.

En savoir plus sur la protection sociale des indépendants

Ces contenus peuvent aussi vous intéresser

Quel statut juridique choisir pour son entreprise ?

Comment modifier les statuts de votre entreprise ?

Impôt sur le revenu : BIC, BNC, comment ça marche ?

En savoir plus l'entreprise individuelle

L'entrepreneur individuel < <https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/structures-juridiques/entreprendre-seul/entrepreneur-individuel#:~:text=Constitution%20d%27une%20entreprise%20individuelle,-L%27entreprise%20individuelle&text=L%27EIRL%20doit%20r%C3%A9diger%20une,affectation%20d%27un%20> sur le site *Bpifrance Création*

L'entreprise individuelle < <http://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/reglementation/creation-entreprise/ei/entreprise-individuelle>> sur le site de la CCI

Thématiques : [Statuts et fiscalité](#)

Ce sujet vous intéresse ? Chaque jeudi avec la lettre Bercy infos Entreprises, recevez les toutes les dernières actus fiscales, comptables RH et financières... utiles à la gestion de votre activité.

exemple : nom.prenom@domaine.com

Je m'abonne

☐ Je consens à ce que mon adresse email soit utilisée afin de recevoir les lettres de Bercy infos. [Consulter notre politique de confidentialité](#)

Partager la page

